



Logo instructeur

**DEMANDE DE PARTICIPATION
FINANCIERE**

**Opération collective
PEINTRES**

Visite préalable

Réception par le relais

Réception par l'Agence

Date : __/__/__

Date : __/__/__

Date : __/__/__

1.- RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT L'ENTREPRISE

- ☞ Raison Sociale de l'entreprise :
- ☞ Adresse du siège social :
- ☞ Identité du responsable :
- ☞ Téléphone : _-_-_-_-_- Courriel :
- ☞ Forme juridique de la Société :
- ☞ Effectif : - Chiffre d'affaires (HT) :
- ☞ Adresse du site concerne :
- ☞ N° SIREN : _-_-_-_-_-_-_-_-_-_- (Joindre une immatriculation INSEE)

TAILLE DE L'ENTREPRISE : les financements proposés dans le cadre des opérations collectives sont réservés aux seules PME. D'autres financements restent possibles et pourront être proposés pour les groupes.

Pour déterminer si votre entreprise est une Petite ou Moyenne Entreprise ou une Grande Entreprise selon les modalités européennes (cf. art. 6 de la recommandation européenne 2003/361/CE), 3 données sont nécessaires: l'effectif, le chiffre d'affaires et le bilan. De façon simplifiée, vous pouvez déterminer si votre entreprise est une PME : (Pour une approche plus précise ou pour plus d'information, se reporter au guide « Définition d'une PME » en ligne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/enterprise/enterprise_policy/sme_definition/sme_user_guide_fr.pdf)

Année de situation	Effectif de l'entreprise	Chiffre d'affaires annuel	Total du bilan annuel	Caractère d'autonomie(*)
				OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	PME si < 250	PME si ≤ 50 millions €	PME si ≤ 43 millions €	

S'il est obligatoire de respecter les seuils relatifs aux effectifs, une PME peut choisir de se conformer soit au seuil du chiffre d'affaires, soit au seuil du bilan.

(*) Pour calculer vos données personnelles, vous devez déterminer si votre entreprise est autonome (de loin la catégorie la plus courante), partenaire ou liée. Vous êtes une entreprise autonome si:

- vous êtes totalement indépendante, autrement dit si vous ne détenez aucune participation dans d'autres entreprises et aucune entreprise ne possède de participation dans la vôtre;
- vous détenez une participation de moins de 25 % du capital ou des droits de vote (le plus élevé des deux facteurs) d'une ou plusieurs autres entreprises et/ou des tiers ne détiennent pas de participation de 25 % ou plus de votre capital ou de vos droits de vote (le plus élevé des deux facteurs)

Je déclare que mon entreprise répond aux critères d'une : Grande entreprise PME

En cas de non remplissage ou de remplissage partiel des informations, l'entreprise sera considérée comme ayant le statut de grande entreprise.

I M P O R T A N T :

- L'Agence de l'eau, soumise aux règles de comptabilité publique, ne peut considérer des dépenses déjà engagées. Elle doit avoir communication du dossier complet avant engagement de la dépense par le maître d'ouvrage pour émettre un accord de principe. Si ce financement est déterminant pour la réalisation de votre projet, nous vous conseillons d'attendre l'accord formel de l'Agence pour passer votre commande
- Aucune aide n'est accordée dans le cadre de création d'activités ou d'achat de matériel d'occasion
- Une notice explicative sur les modalités de ce financement est disponible en fin de document

2. INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE

Nombre de jours/an de travaux de peinture	
Nombre de brosses nettoyées /jour	
Nombre de rouleaux nettoyés/jour	
Tonnage annuel de peintures utilisées	

Type de peintures utilisées Acrylique Glycérophtaliques Vernis, laques
 Epoxydiques Polyuréthanes Fongicides Autres

Disposez-vous de rétentions pour le stockage des produits neufs dangereux pour l'eau ? oui non

Disposez-vous d'un compteur d'eau sur arrivée générale ? oui non

GESTION DES REJETS AQUEUX

Nature des rejets	SITUATION ACTUELLE		PROJET PRESENTE
	Destination du rejet	Dispositif(s) en place	Dispositif(s) à mettre en place
Eaux de lavage des matériels			
Autres :			

Exemples de « destination du rejet » : cours d'eau, réseau collectif, collecte pour traitement externe

Exemples de dispositifs : mise sous rétention, traitement interne, plus de rejet suite à technique propre...

GESTION DES DECHETS DANGEREUX

Nature des rejets	SITUATION ACTUELLE	PROJET PRESENTE (Dispositions prévues)
Boues de peinture :	R <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Mise sous rétention <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	C <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Nom du collecteur :
Solvants de nettoyage :	R <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Mise sous rétention <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	C <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Nom du collecteur :
Autres déchets dangereux :	R <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Mise sous rétention <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	C <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Nom du collecteur :

R = Mise sous rétention des déchets dangereux / **C** = Collecte par prestataire

Investissement prévu dans des rétentions sous les produits neufs dangereux pour l'eau ? oui non

3. INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS ENVISAGES

Date prévue pour la réalisation du projet :

Dans quel cadre se déroule votre projet ? Nouveau site Transfert / extension d'un site existant

Prévoyez-vous de financer votre projet en leasing ? oui non

Synthèse des équipements à financer

Nature des équipements	Coût unitaire présenté (€)	Quantité	Total € HT
TOTAL			

Le nouvel équipement implique-t-il un rejet d'eau usée dans le réseau public de collecte ?

oui (1) non (1) : voir modèle de lettre de demande d'autorisation en annexe 1

4. DECLARATION – Régime de minimis

Les aides de minimis sont accordées sur le fondement du règlement n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'UE aux aides de minimis. Les informations à compléter dans ce formulaire de déclaration visent à contrôler l'éligibilité de l'entreprise aux aides de minimis.

Si votre entreprise a atteint le plafond d'aides de minimis (200 k€ sur 3 exercices fiscaux), une aide pourra lui être octroyée sur le fondement du règlement général d'exemption : utilisez la déclaration 5b.

Madame ou Monsieur :

Agissant en qualité de ¹ :

Déclare sur l'honneur² selon le détail ci-après :

- (*) Ne solliciter aucune autre aide publique sur ce projet
 - (*) Solliciter une aide publique sur ce projet auprès d'autres organismes que l'Agence de l'Eau (précisez les organismes, les montants sollicités et si l'aide est déjà acquise) :
- (*) Cochez obligatoirement une de ces 2 cases.

☞ Périmètre social à prendre en compte pour le contrôle du montant plafond d'aides de minimis³ :

Que l'entreprise que je représente entretient au moins l'une des relations suivantes avec d'autres sociétés, directement ou à travers une ou plusieurs autres entreprises :

- une entreprise dispose de la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise ;
- une entreprise détient le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise ;
- une entreprise détient le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci ;
- une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

Si vous cochez une des 4 cases ci-dessus, ces entreprises sont considérées comme « entreprise unique » et toutes les aides de minimis perçues par l'entreprise unique doivent être comptabilisées dans la limite du plafond (200 k€ sur 3 exercices fiscaux).

☞ **Aides accordées par l'Etat français à l'entreprise unique sur une période de 3 exercices fiscaux⁴ :**

Que l'entreprise que je représente :

- n'a pas reçu d'aide relevant du régime de minimis sur l'exercice fiscal en cours ou sur les deux exercices fiscaux précédents ;
- a reçu sur l'exercice fiscal en cours ou sur les deux exercices fiscaux précédents des versements d'aides publiques au titre du régime de minimis (compléter le tableau ci-dessous) ;
- a connaissance d'aides de minimis déjà décidées pouvant faire l'objet d'un versement dans l'avenir (compléter le tableau ci-dessous).

Lister dans le tableau ci-dessous les aides relevant du régime de minimis :

Date de demande	Date de l'attribution	Nom de la société	Numéro SIREN de la société	Type d'aide de minimis (général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG,...)	Montant de la subvention ou de l'Equivalent Subvention Brut (avant impôts et autres prélèvements)
TOTAL					

Reproduire sur papier libre si nécessaire

- ☞ Solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la réalisation de l'opération présentée dans la présente demande et déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'attribution et de versement des aides financières de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (Délibération n°15-A-064 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence consultable sur le site internet de l'Agence) et s'engage à en respecter les clauses,
- ☞ Certifier ne pas avoir engagé les prestations et les travaux visés dans la demande,
- ☞ Assurer que le projet objet de la demande ne fait pas l'objet d'une mise en demeure,
- ☞ Prendre note que l'agence peut être amenée à demander une garantie pour assurer le remboursement de l'avance remboursable susceptible d'être accordée,
- ☞ Certifier être à jour du paiement des cotisations fiscales et sociales de l'établissement ainsi que du paiement des redevances dues à l'agence.

A, le

LE DECLARANT (signature et cachet de l'entreprise)

¹ Joindre l'attestation de capacité d'engager la société (Extrait KBis, PV d'assemblée,...)

² Toute fausse déclaration peut donner lieu à des poursuites sur le fondement des articles 441-4 du code pénal.

³ L'encadrement européen entend par entreprise bénéficiaire toute entité exerçant une activité économique, indépendamment du statut juridique de cette entité et de son mode de financement et considère que toutes les entités contrôlées en droit ou en fait par la même entité doivent être considérées comme constituant une entreprise unique. Le montant maximal des aides de minimis s'applique à l'entreprise unique et non par établissement

⁴ En cas d'entreprises liées, la déclaration rapporte toutes les aides de minimis dont ont bénéficié les diverses entités de « l'entreprise unique ».

5. DOCUMENTS A TRANSMETTRE

Au dépôt du dossier :

- Devis des équipements
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal du compte à créditer
- Récépissé de la déclaration de l'activité ICPE adressée à la Préfecture
- Extrait du répertoire des métiers
- Factures d'eau (dernière année)

Pour le versement de la participation financière (solde du dossier)

- Etat récapitulatif des dépenses (voir modèle en annexe 2) et copie des factures
- Copie du contrat de collecte des déchets dangereux ou justificatif d'élimination des déchets (filière autorisée)
- Si rejet au réseau public de collecte, copie de l'autorisation ou courrier de demande d'autorisation à la collectivité compétente (voir modèle en annexe 1)

Opération collective PEINTRES - destinataire des pièces à transmettre

Dossier de participation financière

Pièces de solde du dossier

adresse de l'organisme relais instructeur

AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE
Service expertise industrie et assainissement
200 rue Marceline Desbordes - 59508 DOUAI

Annexe 1 - modèle de lettre de demande d'autorisation

Etablissement raccordé à un réseau d'assainissement collectif et non autorisé à ce jour

Courrier à adresser au Maire ou au Président de la collectivité compétente en assainissement

Le *(date)*, à *(commune)*

Objet: Raccordement au réseau d'assainissement collectif

Madame / Monsieur le Président, Madame / Monsieur le Maire,

Je soussigné *(nom, prénom)*, agissant en qualité de *(fonction : directeur, responsable...)*

souhaite la régularisation administrative du raccordement de l'entreprise (nom ou raison sociale) sise (adresse), dont l'activité principale est *(nature de l'activité principe et code NAF)*, au réseau d'assainissement de la commune de *(nom de la commune)*,

et sollicite, si l'un des régimes suivants s'applique à la nature de mes activités, la délivrance d'une autorisation de déversement, d'une autorisation de déversement accompagnée d'une convention spéciale de déversement, ou d'un simple certificat jugeant de la conformité de mon raccordement et de mes rejets au réseau public de collecte.

Si mon établissement n'est pas concerné par ces démarches, merci de bien vouloir m'en informer.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre au sein de notre activité d'un dispositif de traitement des eaux usées de nettoyage de rouleaux et pinceaux, financé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, dispositif permettant *(1) : d'améliorer la qualité de ces eaux avant leur rejet dans le réseau public de collecte*

Ou (2) : de supprimer tout rejet autre que domestique au réseau public de collecte

Restant à votre disposition pour toute information nécessaire à l'élaboration de ces documents, je vous prie de croire, Madame / Monsieur le Président, Madame / Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Nom, fonction et signature du demandeur

Les coordonnées de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation de raccordement (ou de déversement) au réseau public de collecte sont disponibles sur simple demande auprès de l'organisme instructeur de votre dossier de demande de financement. Il peut s'agir d'un syndicat intercommunal, d'une communauté urbaine/d'agglomération/de communes, à défaut de la mairie de la commune d'implantation de votre établissement.

NOTICE EXPLICATIVE POUR LE DOSSIER DE FINANCEMENT

PAR L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

Dans le cadre de la gestion des eaux de nettoyage des matériels de peinture, l'Agence de l'Eau Artois Picardie peut attribuer des financements sur la période 2016 à 2018 sous la forme d'une subvention de 60 % du coût des équipements, plafonné à 7 000 € HT de montant finançable par installation de nettoyage (incluant des équipements annexes), soit une aide maximale de 4 200 € HT par installation.

Au maximum, 2 installations de nettoyage respectant la marque NF 107 peuvent être financées par établissement.

Liste des machines qui sont certifiées NF 107 : <http://cdn.afnor.org/download/produits/FR/NF107.pdf>

Etapes de l'instruction de votre demande de financement par l'organisme relais instructeur

ETAPE 1 – DEPOT ET ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE

Envoyer ou remettre à l'organisme instructeur le dossier « demande de participation financière – Opération collective PEINTRES » daté et signé avant toute passation de commande, accompagné des pièces mentionnées au chapitre 5 « documents à transmettre au dépôt du dossier ».

L'organisme instructeur s'engage, en relation avec l'Agence de l'Eau, à solliciter d'éventuels compléments d'information.

Dès que jugé complet, votre dossier sera officiellement transmis à l'Agence de l'Eau qui vous informera par courrier sur le caractère finançable de votre projet dans un délai de 15 jours suivant la date de réception de votre demande. Vous pourrez dès lors engager l'opération et passer les commandes sans remettre en cause la possibilité d'un financement.

ETAPE 2 – DECISION DE FINANCEMENT

Au plus tard 2 mois après l'envoi de son 1^{er} courrier, l'Agence informera par courrier le demandeur et l'organisme instructeur de sa décision effective de financement.

La pièce jointe au courrier vous indiquera le montant de la subvention acquise.

ETAPE 3 – VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Après réalisation des travaux, faire parvenir à l'Agence les pièces mentionnées au chapitre 5 « documents à transmettre au solde du dossier ». L'original de l'état récapitulatif des dépenses transmis par courrier devra faire apparaître les facture(s) fournisseur(s) acquittée(s) avec la mention « **Certifié conforme à notre comptabilité** » datée et signée par le demandeur + Cachet de l'entreprise.

Le paiement de l'Agence interviendra environ sous 1 mois.

Opération collective PEINTRES - destinataire des pièces à transmettre :

demande de participation financière

pièces de solde

adresse de l'organisme relais instructeur

AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE
Service expertise industrie et assainissement
200 rue Marceline Desbordes - 59508 DOUAI